



Conditions Générales de Vente

Adebiotech

1 - Acceptation des présentes clauses

Le fait de remplir le bulletin d'inscription à un colloque Adebiotech, ainsi que le paiement de ou des inscriptions, entraînent l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

1.1 - Inscription

L'inscription est considérée comme définitive dès réception de paiement ou réception d'un bon de commande rempli et signé transmis aux organisateurs du dit colloque.

Inscription et paiement en ligne : L'inscription sera payée dès la commande passée, en utilisant le service de paiement en ligne sécurisé d'Adebiotech, à savoir, **le système sécurisé de paiement en ligne Paybox**. La confidentialité des informations bancaires est garantie et sécurisée par le protocole SSL qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors du paiement par carte bancaire et crypte tous les échanges.

Nota : les invités sont inscrits au colloque mais n'acquittent pas de frais d'inscription.

1.2 - Prix et Paiement

Le paiement s'effectue soit par carte bancaire, virement ou chèque. Les prix sont établis en euros. L'inscription est effective lorsque le paiement de l'intégralité du prix est constaté dans les écritures comptables d'Adebiotech, ou, le cas échéant, à réception du bon de commande.

Les organisateurs se réservent également le droit de refuser l'entrée du colloque à toute personne n'ayant pas acquitté son droit d'inscription. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du débiteur et doivent être payés à l'avance dans les mêmes Conditions et en même temps que la facture à laquelle ils ont trait.

Dans le cadre du processus d'inscription et de paiement, le participant devra préciser les informations suivantes : nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, fonction, établissement, ville ainsi que les options qu'il aura choisies parmi celles proposées sur le site.

1.3 - Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Ce montant forfaitaire s'ajoutera aux pénalités de retard, mais ne sera pas inclus dans la base de calcul des pénalités.

Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée.

L'indemnité sera due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard (elle n'est pas due pour chaque jour de retard).

1.4 - Pénalités de retard

Les pénalités de retard de paiement sont dues de plein droit le jour qui suit la date de règlement mentionnée sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire ([Art L 441-6](#) du code de commerce).

Taux de pénalité : 15%

Intérêts de retard = montant dû (ttc) X taux d'intérêt X (nbre de jours de retard / 365)

2 - Annulation

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'annulation d'inscription. Toutefois, les inscrits absents pourront avoir accès aux attendus du colloque disponibles et autorisés (Présentations autorisées, enregistrements audio ou vidéos si disponibles)

3 – Reprogrammation ou modification

Adebiotech se réserve le droit de reprogrammer la tenue du colloque, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un intervenant, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent sans que cela ne puisse donner droit à aucune compensation ni remboursement.

4 - Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Ventes et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

5 - Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Adebiotech pour la gestion des inscriptions au colloque et l'édition des Factures / PASS / Badges

Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées au service des inscriptions et de la communication.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Adebiotech, adebiotech@adebiotech.org.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>